



**Le Québec, fort d'un réseau  
collégial dans toutes les régions**

**Avis présenté au Chantier de travail sur  
l'offre de formation collégiale**

**Par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)**

**Mai 2013**



*La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente près de 200 000 membres, dont 130 000 environ font partie du personnel de l'éducation.*

*La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent quelque 240 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres ; s'ajoute également l'AREQ (CSQ), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec.*

*Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien), de même que dans les domaines de la garde éducative, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire, des communications et du municipal.*

*De plus, la CSQ compte en ses rangs 75 % de femmes et 30 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.*

## **Introduction**

C'est avec enthousiasme que la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et ses trois fédérations du collégial (Fédération des enseignantes et enseignants de cégep, Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur et Fédération du personnel professionnel des collèges) répondent à l'invitation à participer aux travaux du Chantier de travail sur l'offre de formation collégiale, chantier découlant du dernier Sommet sur l'enseignement supérieur.

Sans contredit, l'occupation du territoire s'avère un élément qui traverse l'ensemble de nos propositions sur le plan collégial. De fait, nous croyons qu'il est impératif que le Québec se dote d'une vision articulée de l'occupation de son territoire. Le réseau collégial doit participer à l'atteinte de cet objectif, mais nos efforts auront une portée limitée s'ils ne s'inscrivent pas au sein d'un plan structuré visant une occupation intelligente du territoire québécois.

Explicitement, cet avis s'articule autour de cinq axes : le financement des cégeps, les créneaux régionaux, la carte des programmes, la mobilité étudiante, puis l'optimisation de l'offre de la formation continue. Les prochaines sections présentent ces axes ainsi que les propositions plus précises s'y rattachant.

### **1. Le financement des cégeps**

L'importance cruciale des cégeps mérite qu'on leur accorde un financement plus stable et prévisible. L'ère du « financement yo-yo » doit se terminer une fois pour toutes. Afin de mieux planifier le développement de ces établissements d'enseignement et les services à rendre aux étudiants qui les fréquentent, le dynamisme des cégeps doit être soutenu par :

- Le financement plus stable des activités du réseau collégial ;
- La poursuite de la réflexion et de l'évaluation des mesures actuelles d'aide aux programmes à faible effectif ;
- La révision de certains éléments du mode de financement actuel du réseau collégial, afin de tenir compte des réalités régionales et des missions propres à chacun des cégeps ;
- La délégation de cette révision à un groupe de travail ;
- Le financement de la formation continue par des enveloppes ouvertes. Cette modification est urgente afin de permettre aux cégeps de répondre adéquatement aux besoins de formation continue, et ce, dans une perspective d'éducation tout au long de la vie.

## **2. Les créneaux régionaux**

Le Québec s'est doté de créneaux d'excellence dans chacune des régions du Québec. Dans ce cadre, le projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) s'appuie sur les forces régionales et sur la recherche de l'excellence dans les secteurs clés du Québec. Il favorise le regroupement de gens d'affaires et d'entrepreneurs d'une même région qui ont une vision commune de leur secteur d'activité et qui définissent une stratégie à long terme pour le mettre en valeur.

Nous croyons que le réseau collégial peut participer à la réussite de cet objectif par le développement de créneaux régionaux d'offre de formation. Compte tenu des contextes régionaux différents et de la particularité de chacun des cégeps, nous croyons qu'il est plus opportun qu'un créneau spécifique soit accordé à un cégep plutôt qu'à tous les établissements d'une même région. De plus, ces créneaux pourraient éventuellement déboucher sur la désignation de nouveaux programmes exclusifs.

Cette avenue passe par une gestion intégrée de la formation professionnelle et technique, et ce, dans le respect des différents ordres d'enseignement. Une gestion intégrée passe par un meilleur arrimage entre les formations offertes aux trois ordres d'enseignement. Concrètement, les passerelles DEP-DEC<sup>1</sup> et DEC-BAC<sup>2</sup> méritent d'être développées et soutenues.

Le développement de créneaux doit aussi se faire en considérant l'expertise développée auprès des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT). Surtout, nous croyons qu'un important rapprochement doit se faire entre les CCTT et leur cégep d'attache. Dans la plupart des cas, les liens entre les deux établissements sont pour le moins ténus. Nous pensons qu'il y a lieu d'augmenter les échanges (étudiants, stages, enseignants) et de rendre plus transparents les liens administratifs unissant les CCTT et leur cégep.

## **3. La carte des programmes**

La carte des programmes est un autre outil permettant de bâtir un véritable réseau collégial. Plutôt qu'un certain laisser-faire, une vision d'ensemble sur le plan national doit émerger. À titre d'exemple, l'expérience récente des tables interordres illustre l'échec d'une approche régionale. De fait, dans le cadre du Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique, les différentes tables régionales interordres ont été appelées à présenter un plan régional

---

<sup>1</sup> Diplôme d'études professionnelles et diplôme d'études collégiales.

<sup>2</sup> Diplôme d'études collégiales et baccalauréat.

d'aménagement de l'offre de la formation professionnelle et technique. Or, cet exercice a donné peu de résultats. Comme on pouvait s'y attendre, chacune des régions a établi une liste des programmes qu'elle souhaitait pouvoir offrir.

Selon nous, le nouveau ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) ne doit pas emprunter cette même voie. Il se doit plutôt d'opérer les arbitrages nécessaires, en ayant l'objectif d'une gestion cohérente de l'offre et de la demande de formation sur tout le territoire québécois. Pour y arriver, trois voies nous apparaissent prometteuses :

- Permettre d'implanter des programmes exclusifs admettant à chaque collège de recevoir une masse critique d'étudiantes et d'étudiants parmi les nouveaux programmes ;
- Optimiser des places dans les programmes à faible effectif avant d'accorder de nouvelles autorisations pour ces mêmes programmes dans d'autres collèges ;
- Abolir l'iniquité entre les collèges privés et les cégeps quant aux règles d'attribution de nouveaux programmes qui diffèrent entre les deux réseaux ;
- Cesser de consentir de nouveaux programmes aux collèges privés, à moins que les cégeps ne puissent les offrir.

#### **4. La mobilité étudiante**

Toujours dans l'idée d'une gestion plus cohérente de l'offre et de la demande de formation, une plus grande mobilité étudiante est un des objectifs que nous devons viser. Trois avenues sont essentielles :

- La centralisation des demandes d'admission afin de mieux les répartir dans le réseau. Cette centralisation devrait s'accompagner d'une amélioration de l'information concernant les programmes offerts partout au Québec ;
- La bonification du programme d'aide financière aux études. On peut, entre autres, penser à la mise en place d'incitatifs financiers pour favoriser la mobilité étudiante ;
- L'accord d'une priorité aux programmes offerts en région au moment du recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers.

## **5. L'optimisation de l'offre de la formation continue**

L'optimisation de l'offre de formation continue demeure un objectif important afin de dynamiser le réseau collégial. Les avenues suivantes nous apparaissent essentielles :

- Améliorer l'harmonisation entre les attestations d'études collégiales (AEC) et les diplômes d'études collégiales (DEC), qui peut passer par l'augmentation de cours des AEC puisés à même les cours des DEC ;
- Favoriser les passerelles entre les AEC et les DEC ;
- Procéder à une révision de l'offre des AEC ;
- Favoriser l'offre de formation à temps partiel.

## **Conclusion**

Pour nous, il n'existe pas de recette miracle. Par contre, agir sur plusieurs fronts de façon concomitante permettrait au réseau collégial, et à ses cégeps en région en décroissance démographique, de faire face à plusieurs défis. Une chose est sûre, c'est en agissant en réseau et en privilégiant la collaboration, plutôt que la compétition, qu'on parviendra à atteindre nos objectifs de façon optimale.



D12458

Mai 2013